

SUPREME COURT OF CANADA -- JUDGMENT TO BE RENDERED IN APPEAL
OTTAWA, 2011-01-18. THE SUPREME COURT OF CANADA ANNOUNCED TODAY THAT JUDGMENT IN THE FOLLOWING APPEAL WILL BE DELIVERED AT 9:45 A.M. EST ON **THURSDAY, JANUARY 20, 2011**.
FROM: SUPREME COURT OF CANADA (613) 995-4330

COUR SUPRÊME DU CANADA -- PROCHAIN JUGEMENT SUR APPEL
OTTAWA, 2011-01-18. LA COUR SUPRÊME DU CANADA A ANNONCÉ AUJOURD'HUI QUE JUGEMENT SERA RENDU DANS L'APPEL SUIVANT **LE JEUDI 20 JANVIER 2011, À 9h45 HNE**.
SOURCE: COUR SUPRÊME DU CANADA (613) 995-4330

Comments / Commentaires : comments-commentaires@scc-csc.gc.ca

Celgene Corporation v. Attorney General of Canada (F.C.) (33579)

Note for subscribers:

The summary of the case is available at <http://www.scc-csc.gc.ca>:

Click on Cases and on SCC Case Information, type in the Case Number and press Search. Click on the Case Number on the Search Results screen, and when the docket screen appears, click on "Summary" which will appear in the left column.

Alternatively, click on

http://scc.lexum.umontreal.ca/en/news_release/2011/11-01-18.2/11-01-18.2.html

Note pour les abonnés :

Le sommaire de la cause est affiché à l'adresse <http://www.scc-csc.gc.ca> :

Cliquez sur « Dossiers », puis sur « Renseignements sur les dossiers ». Tapez le n^o de dossier et appuyez sur « Recherche ». Cliquez sur le n^o du dossier dans les Résultats de la recherche pour accéder au Registre. Cliquez enfin sur le lien menant au « Sommaire » qui figure dans la colonne de gauche.

Autre façon de procéder : Cliquer sur

http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/news_release/2010/11-01-18.2/11-01-18.2.html

33579 *Celgene Corporation v. Attorney General of Canada*

Health law - Drugs - *Patent Act*, s. 80(1)(b) - Patented Medicine Prices Review Board's decision holding that Board had jurisdiction to require Celgene Corporation to provide information about the pricing of the drug Thalomid - Board decision set aside on appeal - Federal Court of Appeal upheld Board's decision - Whether the Patented Medicine Prices Review Board has jurisdiction with respect to medicine not sold in Canada.

The question before the Board was whether a patented medicine, sold by an American company and shipped from its factory in New Jersey to a physician in Canada to treat a patient in Canada, was thereby "sold in any market in Canada" within the meaning of s. 80(1)(b) of the *Patent Act*, even though it was agreed that common law commercial principles would regard the sale of the medicine as having occurred in New Jersey, U.S.A. The sales of Thalomid under review in this case were regulated under the Special Access Programme. The Board held that it had jurisdiction under s. 80(1)(b) to require the Appellant, Celgene Corporation, to provide information about the pricing

of the drug Thalomid since January 1995. It rejected Celgene's argument that it had no jurisdiction over the pricing of Thalomid because it was not being sold in Canada. The Federal Court set aside the Board's decision; however, the majority of the Federal Court of Appeal allowed the appeal, set aside the Application Judge's order and dismissed Celgene's application for judicial review.

Origin of the case: Federal Court of Appeal
File No.: 33579
Judgment of the Court of Appeal: December 23, 2009
Counsel: William L. Vanveen and Henry S. Brown, Q.C. for the Appellant
Christopher M. Rupar for the Respondent

33579 *Celgene Corporation c. Procureur général du Canada*

Droit de la santé - Médicaments - *Loi sur les brevets*, al. 80(1) b) - Décision du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés statuant que le Conseil était habilité à obliger Celgene Corporation de fournir des renseignements sur le prix d'un médicament, le Thalomid - Décision du Conseil annulée en appel - La Cour d'appel fédérale a confirmé la décision du Conseil - Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a-t-il compétence en ce qui a trait à un médicament qui n'est pas vendu au Canada?

La question dont était saisie le Conseil était de savoir si un médicament breveté, vendu par une société des États-Unis et expédié de son usine du New-Jersey à un médecin au Canada pour le traitement d'un patient au Canada, faisait l'objet de la « vente sur le marché canadien » au sens de l'al. 80(1) b) de la *Loi sur les brevets*, même s'il est admis qu'au regard des principes commerciaux de la common law, le lieu de la vente du médicament était le New Jersey (États-Unis). Les ventes de Thalomid qui font l'objet de l'examen en l'espèce étaient réglementées sous le régime du Programme d'accès spécial. Le Conseil a statué qu'il avait compétence en vertu de l'al. 80(1) b) pour obliger l'appelante, Celgene Corporation à fournir des renseignements sur le prix d'un médicament, le Thalomid, depuis janvier 1995. Il a rejeté l'argumentation de Celgene faisant valoir que le Conseil n'avait pas compétence à l'égard du prix du Thalomid parce que le médicament n'était pas vendu au Canada. La Cour fédérale a annulé la décision du Conseil; toutefois, les juges majoritaires de la Cour d'appel fédérale ont accueilli l'appel, annulé l'ordonnance du juge de première instance et rejeté la demande de contrôle judiciaire de Celgene.

Origine : Cour d'appel fédérale
N° du greffe : 33579
Arrêt de la Cour d'appel : le 23 décembre 2009
Avocats : William L. Vanveen et Henry S. Brown, c.r. pour l'appelante
Christopher M. Rupar pour l'intimé